



DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de Sainte-Savine

\*\*\*\*\*

SEANCE DU 8 juin 2026

| Nombre de Membres   |          |                    |
|---------------------|----------|--------------------|
| Membres en exercice | Présents | Votants            |
| 33                  | 29       | 29<br>+ 4 pouvoirs |

|                                    |
|------------------------------------|
| Date de convocation<br>2 juin 2026 |
|------------------------------------|

L'an deux mille vingt-six, le huit juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, SALLE du CONSEIL MUNICIPAL - Hôtel de Ville, 1er étage, sous la présidence de **Arnaud MAGLOIRE**, maire.

Présents : **MAGLOIRE Arnaud, FERNANDEZ Sophie, HENNEQUIN Virgil, CATERINO Marie-Laure, BLANCHOT Bastien, CHAUDET Martine, BERNIER Romain, BEHL Frédérique, MENERAT Thierry, PIAT Isabelle, RIBAILLE Cécile, ARNAUD Adrien, SINGEVIN Pascal, CLERGEAT Pascaline, GRENIER Pascal, PROTAT Anne-Lucy, THIBAUT David, KACEMI Farida, MARTIN Antoine, BARDET Alice, ASCENSO Mickaël, DUGARD Sophie, POUZIN Jean-Michel, BERGERET Fanny, RENNESSON Arnaud, MOUZON Valentin, SABATINO Anne, BEAUFILS Luc, COLLOT-TOUZÉ Nelly.**

Représentés : **HUART Gérald pouvoir donné à MAGLOIRE Arnaud, TIEDREZ Valérie pouvoir donné à BEHL Frédérique, GAUTHERIN Tristan pouvoir donné à BLANCHOT Bastien, GULTEKIN Gülcan pouvoir donné à HENNEQUIN Virgil.**

**Madame BARDET Alice** a été nommée secrétaire de séance

**Objet : Subvention exceptionnelle Karaté Savinien**  
**N° de délibération : 20260608\_05**

Rapporteur : Pascal Grenier

Le Conseil Municipal, par sa délibération du 26 février 2026 autorise les associations à déposer leur demande de subvention exceptionnelle jusqu'au 31 octobre 2026.  
L'association KARATÉ SAVINIEN a déposé, en date 7 mai 2026, une demande de subvention exceptionnelle de **500 €** pour l'organisation d'une compétition de fin de saison avec remise de ceintures, le samedi 27 juin au Coséc de la Noue Lutel.  
Après étude de la demande, la Commission Culture – Animation de la vie locale - Sport propose d'octroyer une aide financière **à hauteur de 50% des frais d'organisation de l'événement, dans la limite de 250 €,** à destination de l'association pour ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**, décide de :

- Valider l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association KARATÉ SAVINIEN **à hauteur de 50% des frais d'organisation de l'événement dans la limite de 250 €,** pour l'organisation de sa compétition de fin de saison, le 27 juin 2026 ;
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à faire les démarches nécessaires et à signer toutes pièces utiles.

| Conseillers présents | Suffrages exprimés avec pouvoir | Pour | Contre | Abstention | Non participant |
|----------------------|---------------------------------|------|--------|------------|-----------------|
| 29                   | 4                               | 33   | 0      | 0          | 0               |

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Affiché le 9 juin 2026  
Pour extrait conforme  
Arnaud MAGLOIRE, maire

Arnaud MAGLOIRE

Arnaud MAGLOIRE  
2026.06.11 14:52:05 +0200  
Ref:11187848-16877001-1-D  
Signature numérique  
le Maire